

AN 2014
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 2 septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, Mme VETIZOU Stéphanie, M. MOURET Serge, M. BESSOULE Christophe (maire et adjoints – e), Mme NOUHAUD Colette, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. CORET Emmanuel, M. DELAGE Christophe, M. DUCAILLOU André, Mme BERGEON Albine, Mme GAGNANT Véronique, M. DEBONNAIRE Bruno (Conseillers –ères Municipaux – pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme GOURSEROL Fabienne (représentée par M. THALAMY Bernard)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. GOTTE Joël

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Véronique GAGNANT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

01 – RESTAURANT SCOLAIRE : approbation du règlement intérieur

02 – CONSEIL GENERAL : adoption de la convention concernant les aires de covoiturage sur le domaine public communal

03– SIEMD : procédure de dissolution du SIEMD, désignation des représentants de la commune (un titulaire et un suppléant)

04 – BUDGET : subventions 2014 aux associations

05 – PRIX DES SERVICES GARDERIE : annule et remplace la délibération du 31.07.14

06 – QUESTIONS DIVERSES : calendrier des prochains conseils municipaux

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

Madame BERGEON précise que dans la délibération 1-2 ALSH du 31 juillet 2014, son vote contre portait sur la modification des horaires d'ouverture et non sur les tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 – RESTAURANT SCOLAIRE

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Lecture faite du règlement intérieur,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur du Restaurant Scolaire d'Aureil ci-annexé
PRECISE que le règlement intérieur prendra effet à compter du 3 septembre 2014.

02 – CONSEIL GENERAL

**ADOPTION DE LA CONVENTION CONCERNANT LES AIRES DE COVOITURAGE
SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le maire rappelle que dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général de la Haute-Vienne a souhaité structurer et faciliter le covoiturage en élaborant un schéma directeur des aires de stationnement pour la période 2012-2015.

Ce schéma prévoit pour la commune d'Aureil, l'utilisation du parking de l'ancienne gare.

Lecture faite de la convention,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré ;

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

03 – SIEMD

**PROCEDURE DE DISSOLUTION DU SIEMD, DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE (UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT)**

Le maire rappelle que le SIEMD a fait l'objet l'année dernière de la procédure de dissolution en 2 phases régie par l'article L5211-26 du CGCT. L'arrêté préfectoral du 9 août 2013 a mis fin aux compétences du SIEMD avec effet au 31 août 2013. Il convient désormais de poursuivre jusqu'à son terme la procédure engagée qui nécessite l'intervention d'un second arrêté préfectoral portant dissolution définitive de l'EPCI.

Différentes conditions préalables sont indispensables à savoir :

- Les opérations de liquidation doivent être terminées ;
- Les comptes doivent être arrêtés par le comptable ;
- Le compte de gestion de clôture doit être adopté ;
- Le compte administratif de clôture doit avoir été voté par le conseil syndical.

Compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux de mars dernier, il importe dans l'immédiat de reconstituer un conseil syndical afin qu'il puisse être installé avant la mi-septembre.

Il est donc demandé d'élire au sein du conseil municipal de la commune d'Aureil 2 représentants (un titulaire et un suppléant).

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'article L5211-8 du CGCT

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Bernard THALAMY (maire) comme représentant titulaire auprès du SIEMD

DESIGNE Monsieur Christian BLANCHET (1^{er} adjoint) comme représentant Suppléant auprès du SIEMD

04- BUDGET

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des attributions des subventions aux associations pour l'année 2014, ci-dessous présenté.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS	
FNATH	50.00 €
AETC TENNIS	250.00 €
Amicale Sportive d'Aureil ASA	460.00 €
Anciens Combattants d'Aureil	110.00 €
Comice Agricole des Biards	220.00 €
Lieutenants de la Louveterie	50.00 €

05 – PRIX DES SERVICES GARDERIE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 31-07-2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

FIXE le prix de la garderie selon le tableau ci-dessous, à compter du 2 septembre 2014.

PRECISE que le remboursement sera mensuel.

GARDERIE		RESTAURANT SCOLAIRE	
MATIN	1.10 €	ENFANT sur commune	2.09 €
SOIR	1.00 €	ENFANT hors commune	2.29 €
		ADULTE	3.72 €

06 – QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil municipal prend note du calendrier des prochains conseils municipaux comme suit :

- mardi 7 octobre à 19h30
- mardi 4 novembre à 19h30
- mardi 9 décembre à 19h30

LA SEANCE EST LEVEE A 20H15

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		CORET Emmanuel	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
BESSOULE Christophe		GOTTE Joël	EXCUSE
NOUHAUD Colette		BERGEON Albine	
GOURSEROL Fabienne	EXCUSEE	GAGNANT Véronique	SECRETAIRE
CHRETIEN Pierre-Louis		DEBONNAIRE Bruno	